

DELIBERATION CA059-2016

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 22 avril 2016.

Objet de la délibération Accord-cadre entre l'Université d'Angers, l'ENSIACET et l'ICSI relative au DU « Gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissements de santé »

Le conseil d'administration réuni le 28 avril 2016 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

L'accord-cadre entre l'Université d'Angers, l'ENSIACET et l'ICSI relative au DU « Gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissements de santé » est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

Fait à Angers, le 29 avril 2016

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **3 mai 2016** / mise en ligne : **3 mai 2016**

4.6 ACCORD CADRE ENTRE L'UNIVERSITE D'ANGERS, L'ENSIACET ET L'ICSI RELATIVE AU DU « GESTION DES RISQUES DANS LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS EN ETABLISSEMENTS DE SANTE »

POUR VOTE

La commission de la formation et de la vie universitaire 26 avril 2016 a approuvé (les aspects pédagogiques) à l'unanimité.

SYNTHESE :

Il est demandé au conseil d'administration d'approuver l'accord-cadre entre l'Université d'Angers, l'ENSIACET et l'ICSI relative au DU « Gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissements de santé ».

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

L'UNIVERSITE D'ANGERS- UFR Santé

Siège social : 40, rue de Rennes BP 73532 49035 ANGERS Cedex 01

N° SIRET : 194 909 701 00303 – APE 8542Z

représentée par son Président, Monsieur Christian ROBLEDO

ci après dénommée **l'Université d'Angers,**

d'autre part,

ET

L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE des INGENIEURS en ARTS CHIMIQUES et TECHNOLOGIQUES

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Siège social : 4 allée Emile Monso, 31030 TOULOUSE

N° SIRET : 193113818 00143 – APE 8542Z

représentée par son Directeur, Monsieur Jean-Marc LE LANN

ci-après dénommée **L'ENSIACET,**

d'autre part,

ET

L'INSTITUT POUR UNE CULTURE DE SECURITE INDUSTRIELLE

Association loi 1901

Siège social : 6 allée Emile Monso – BP 34038 – 31029 TOULOUSE Cedex 4

N° SIRET : 449.409.218.000.20 – APE 9499Z

représenté par son Directeur général, Monsieur Ivan BOISSIERES

ci-après dénommé **L'ICSI,**

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

En exécution de l'accord-cadre entre l'Université d'Angers, l'ENSIACET, l'ICSI et le Cnam, un partenariat est conclu entre l'Université d'Angers, l'ENSIACET et l'ICSI afin que l'Université d'Angers réalise une partie du Mastère Spécialisé « Gestion des risques en milieu de soins » reconnu par la Conférence des Grandes Ecoles (accrédité par l'ENSIACET et l'INSA Toulouse), et coordonné par l'ICSI.

Le Mastère Spécialisé « Gestion des risques en milieu de soins », dont la maquette est présentée en annexe 1, a une orientation transverse et managériale : organisé sur 2 ans en alternance avec une activité professionnelle, il s'adresse principalement à des salariés en formation continue, destinés à gérer l'ensemble des risques sur toutes les activités d'un établissement lié aux soins. La formation proposée permet de maîtriser les outils et méthodes mais également d'acquérir une véritable culture de sécurité.

L'Université d'Angers s'engage à réaliser pour le compte de l'ENSIACET / ICSI un ensemble de modules optionnels spécifiques à la Santé définis dans la maquette du Mastère Spécialisé. Ils sont issus du Diplôme Universitaire de « gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissement de santé » dont le descriptif est placé en annexe 2.

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

2.1 : Le DU de « gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissement de santé », objet de la présente convention, répondra aux caractéristiques de la maquette présentée en annexe 2.

2.2 – Public : les étudiants inscrits au DU de « gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissement de santé », dont les caractéristiques sont placées en annexe 2, sont autorisés à s'inscrire au Mastère Spécialisé « gestion des risques en milieu de soins » (pour mémoire la priorité est donnée aux praticiens : médecins, pharmaciens, odontologistes, sage femmes et aux professionnels paramédicaux). En accord avec l'ENSIACET, l'ICSI validera les modules suivis à l'Université d'Angers.

Dates- Horaires- Intervenants et lieu du déroulement de la formation :

Les dates et horaires des modules du DU de « gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissement de santé » sont communiqués 6 mois à l'avance au responsable du Mastère Spécialisé afin d'éviter le chevauchement de cours.

La formation se déroule dans les locaux de l'Université d'Angers (l'UFR Santé) ou dans les locaux du CHU d'Angers.

La formation est assurée par l'ensemble des enseignants intervenant au sein du DU dont la liste figure à l'annexe 3.

L'Université d'Angers s'engage à réaliser l'évaluation des différents modules du DU de « gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissement de santé ».

L'université d'Angers s'engage à communiquer au responsable du Mastère Spécialisé les attestations de présence et les notes de validation des modules qui le nécessitent.

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation,

Cas N° 1 : Dans le cas d'une double inscription au DU de « gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissement de santé » et au Mastère Spécialisé « gestion des risques en milieu de soins »,

l'étudiant s'inscrit et s'acquittera d'une part de la totalité des droits d'inscription du DU auprès de l'Université et d'autre part s'inscrit et s'acquitte de son inscription au Mastère auprès de l'ENSIACET, l'inscription au Mastère Spécialisé sera alors réduit du coût de l'inscription au DU.

Cas N°2 : Dans le cas d'une inscription unique au Mastère Spécialisé de l'ENSIACET coordonné par l'ICSI, l'ENSIACET s'engage à rémunérer l'Université d'Angers pour l'ensemble des modules suivis par chaque étudiant, à hauteur du tarif demandé pour l'inscription au DU.

Dans les deux cas, une convention de formation individuelle sera rédigée. Dans le cas N°1 elle précisera le montant des droits que l'étudiant devra acquitter auprès de chaque partie à la présente convention, dans le cas N°2, elle précisera le montant revenant à l'Université d'Angers et/ou précisant le nombre de modules à facturer.

Ces conventions permettent et conditionnent l'inscription administrative de l'étudiant auprès du service administratif compétent.

Les coûts de formations au 1^{er} septembre 2016 sont précisés en annexe 4 et seront revus annuellement par les trois parties. Les modules conventionnés seront dus quelle que soit l'assiduité de l'étudiant.

Article 4 : Résiliation de la convention

En cas de cessation anticipée de la formation, du fait de l'une ou l'autre partie, le présent contrat est résilié et ne seront facturées que les prestations de formation exécutées.

Article 5 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la signature des parties. Elle est reconduite de manière tacite pour une durée de 3 ans, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties. Les parties s'interdisent néanmoins à ce que la dénonciation de la présente convention portent atteinte à l'une ou l'autre des parties et notamment aux intérêts des étudiants et/ou stagiaires régulièrement inscrits à l'une ou l'autre des formations faisant l'objet de la présente convention.

Article 6 : Différents éventuels

Les parties s'engagent à exécuter la présente convention de bonne foi et à régler tout différend qui en résulterait par voie amiable en premier lieu ; par la rédaction d'un protocole transactionnel le cas échéant. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, il sera porté devant les tribunaux administratifs territorialement compétents afin de régler le litige.

Fait en triple exemplaire,
Angers, le

Le Président de l'université d'Angers,
Christian ROBLEDO

Le Directeur de l'ENSIACET,
Jean-Marc LE LANN

Le Directeur Général de l'ICSI

	MODULES	Heures	Organisme
A	Outils : Concepts de base, méthodes d'identification du risque a priori et a posteriori, cartographie, méthodes de signalement, outils projets, indicateurs...certification, DPC	40	Angers
		12	Cnam
B	Approche managériale : Les grandes méthodes de management du risque et de la qualité - Application en santé, institutions (CME...comitologie), rôles, dispositions réglementaires	30	Angers
		20	ICSI
		24	Cnam
C	Les risques technologiques : risques liés aux structures, incendie, chimique, radiation, risques industriels, déchets	30	ICSI
D	Connaissance des risques secteur médical : Les risques spécifiques par secteur médical : gériatrie, pédiatrie, psychiatrie, obstétrique, pharmacie, sang..., risques infectieux, rôle et participation du patient, éthique, fin de vie, accès aux soins	40	Angers
E	Gouvernance stratégique du risque : arbitrages au quotidien - Les approches médico juridiques - Les approches médico économiques	24	Cnam
		10	Angers
F	Les approches Facteurs humains et Organisationnels en sécurité : culture de sécurité, formation au management de la sécurité, travail en équipe, fiabilité humaine, erreur humaine, seconde victime	60	ICSI
		10	Angers
		12	Cnam
G	Communication, consensus social, gestion des crises	20	ICSI
H	Intégration des enseignements Thèse professionnelle	30	ICSI
	Total	362	

ANNEXE 2 : Liste des modules du Diplôme Universitaire « gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissement de santé »

Modules 1 à 8 plus un module optionnel : 130 heures

Thème Module	Contenu
<p>Module 1 : Concepts de gestion des risques et leur management en établissement de santé 15h</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction de l'enseignement, - Concepts fondamentaux de la gestion des risques, - Présentation des modalités de décision pour la gestion des risques en établissement de santé (management), élaboration d'un plan d'actions en maîtrise de risques, - Structures nécessaires à le GDR dans un établissement de santé et leurs modalités de fonctionnement et de coordination (commissions des risques, commission de CME, CRUCQ, experts, compétences,) - Système d'information pour la gestion de risques - Les modalités de hiérarchisation - Position d'un directeur face à la gestion des risques – Déontologie <p>☞ Application pratique : « dans ma structure, mon service, mon activité : diagnostic sur le management des risques» (existant, forces, faiblesse) à commencer sur site (évalué)</p>
<p>Module 2 : Panorama des outils de la gestion des risques; gestion de projet en gestion des risques 15h</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation générale des différents outils utilisables en gestion des risques en soins et de ceux enseignés au sein du DU - Eléments de gestion de projet de maîtrise des risques : fiche projet, outils de suivi - La gestion des risques dans les établissements de santé privés - Gestion des risques et position des présidents de CME <p>☞ Application pratique pour module 1 et 2 : « dans ma structure, mon service, mon activité : diagnostic sur le management des risques» (existant, forces, faiblesse) (évalué)</p>
<p>Module 3 : Identification et traitement des évènements indésirables graves comprenant l'iatrogénie (méthodes curatives des risques) 12h</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les vigilances : principes, réglementation, structuration, outils, méthodes et indicateurs : Hémo-vigilance, matériovigilance, pharmaco-vigilance. Autres vigilances : bio, réactif, identito - Risques et processus de biologie médicale - définition et gestion du risque nosocomial (structure, outils, méthodes et indicateurs de LIN) - Analyse de scénario - Analyse des processus de prise en charge et analyse fonctionnelle de ces processus - Analyse Préliminaire de Risques (APR), La cartographie des risques, AMDEC <p>☞ Application pratique : à partir d'un Evènement Indésirable Grave de son activité, réaliser l'analyse des causes selon une méthode au choix et</p>

	proposer le plan d'actions (travail personnel) (évalué)
Module 4 : Identification et sécurisation des prises en charge à risques (outils de prévention des risques) Présentation et expérimentation des méthodes 12h	<ul style="list-style-type: none"> - Les outils d'analyse de causes : Enquête ENEIS ; Les évènements indésirables : modèle de Reason ; Evénements Indésirables Graves presque accidents ; Arbre Des Causes (ADC) ; La méthode ALARM ; Le Retour d'expérience ; Présentation de la base de données gérant le retour d'expérience - Analyse des processus de prise en charge et analyse fonctionnelle de ces processus - Analyse Préliminaire de Risques (APR), La cartographie des risques - AMDEC <p>☞ Application pratique : réaliser une APR sur un processus simple (à commencer sur site, rendu différé) (évalué)</p>
Module 5 : Bases juridiques, assurance et gestion de crises 12h	<ul style="list-style-type: none"> - Les sécurités sanitaires - Les plans de secours : plan blanc, plan bleu - Les stratégies de choix des outils de gestion des risques, faisabilité acceptabilité, limites entre qualité et gestion des risques - Responsabilité médicale en particulier en matière de iatrogénie et d'aléa thérapeutique; déontologie de la gestion des risques; assurabilité du risque; comment s'assurer - En quoi gérer les risques peut être protecteur : pratiques défensives et préventives vis à vis du risque assurantiel - Analyse de quelques cas pédagogiques de jurisprudences : à partir d'un cas comment réagir à une plainte contentieuse, identifier les pratiques défensive et préventive - Contentieux et plaintes structures nécessaires, mode de traitement <p>☞ Application pratique : à partir d'un cas comment réagir à une plainte contentieuse, identifier les pratiques défensive et préventive (atelier sur site)</p>
Module 6 : Le médecin / le soignant face aux risques liés au travail, facteurs humains, ergonomie 15h	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de risques et facteur humain : synergie d'équipe - L'évaluation des risques professionnels - La souffrance des médecins et des soignants au travail : facteur de risque ? - Les attitudes sécuritaires : une sécurité pour les soignants - Les pratiques de fiabilité et la culture sécurité - Le patient traceur - Présentation de la simulation, briefing / débriefing - Annonce d'un dommage associé aux soins, rôle d'un psychologue <p>☞ Application pratique : mise en situation dans un scénario de situation complexe puis analyse par les étudiants, des causes d'erreur effectives ou potentielles liées au facteur humain (atelier sur site)</p>
Module 7 : DPC et Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Développement Professionnel Continu et gestion des risques - L'accréditation des médecins, l'origine, les bases légales et

des Pratiques Professionnelles (EPP) et gestion des risques 12h	<p>réglementaires, les évolutions en lien avec le DPC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chemin clinique : outil de sécurisation des pratiques - GDR dans les réseaux de cancérologie, la Réunion de Concertation Pluridisciplinaire <p>☞ Application pratique : réaliser le cahier des charges d'un projet d'EPP en utilisant des outils de GDR (début sur site)</p>
Module 8 E-learning : GDR dans la prise en charge de la personne âgée 18h	<p>Approche sécurité médicamenteuse Approche Hygiène en EHPAD Approche Bienveillance</p> <p>2j en e-learning et 1 journée de présentielle</p> <ul style="list-style-type: none"> - ☞ Application pratique : analyse de cas synthétique des 3 thématiques
Module option 1 : Anesthésie réanimation 18h	<p>Approche par la sécurité de fonctionnement, approches consolidées ayant permis à ce jour la réduction par un facteur 10 du risque anesthésique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation qualité et risque d'un service d'Anesthésie Réanimation - Les procédures et les facteurs essentiels de la Gestion Des Risques - Matériel, équipement, fonctionnement (détrompeur, alarme) en sécurité pour le couple mère/enfant <p>Approche par le retour d'expérience, approches en cours dans les établissements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structuration d'un dispositif de repérage et de recueil des situations à risque - Modalités d'analyse des Evènements Indésirables Graves ou Evènements Porteurs de Risques à partir de cas concrets <p>Approche par l'anticipation, approches innovantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse a priori sur un processus d'AR à partir d'un cas concret mise en situation filmée sur simulateur <p>☞ Application pratique : journée de simulation en santé</p>
Module option 2 : prise en charge thérapeutique, circuit du médicament 18h	<ul style="list-style-type: none"> - Comment monter un système de gestion des risques : de la PUI vers les services de soins - Les déterminants des risques sur le circuit du médicament et leur criticité - Identification des principaux processus générateurs de risques au sein de la pharmacie et du circuit du médicament : repérage des éléments de détection, prévention ou maîtrise des risques <p>Erreur médicamenteuse REMED L'iatrogénie médicamenteuses chez la personne âgée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation des participants à partir de cas d'erreurs médicamenteuses. Films de situations à analyser ; jeux de rôles sur situation de crises. <p>☞ Application pratique : journée de simulation en santé</p>
Module option 3 : Gynécologie	<p>Approche par la sécurité de fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation qualité et risque d'un service de gynécologie-

<p>obstétrique 18h</p>	<p>obstétrique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les procédures et les facteurs essentiels de la Gestion Des Risques - Principales PEC à risques <p>Approche par le retour d'expérience</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structuration d'un dispositif de repérage et de recueil des situations à risque - Réseau de périnatalité et retour d'expérience <p>Approche par l'anticipation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse a priori sur un processus de gynécologie-obstétrique <p>☞ Application pratique : journée de simulation en santé</p>
----------------------------	---

ANNEXE 3 : liste des intervenants du DU de « gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissement de santé »

LIBELLE	NOM	FONCTION	ETABLISSEMENT
M. le Dr	AMALBERTI René		ASSOCIATION LA PREVENTION MEDICALE
Mme	ANDRE BERTON Anne-Laure	Psychologue	CHU ANGERS
M. le Dr	BAUM Thomas	Responsable gestion des risques	CH LUNEVILLE
Mme le Dr	BERETZ Laurence	Pharmacien	CHU STRASBOURG
M. le Dr	BERTON Jérôme	Anesthésiste réanimateur	CHU ANGERS
M. le Dr	BIOTTEAU Claude	Médecin anesthésiste	CLINIQUE DE L'ANJOU
Mme le Dr	BIQUARD Florence	PH	CHU ANGERS
M. le Dr	BONFAIT Henri	Orthopédiste	ORTHORISQ
Mme	BORDOT Anne- Sophie	Urgentiste	CHU ANGERS
M. le Dr	BOUHOURS Guillaume	Anesthésiste réanimateur	CHU ANGERS
Mme le Dr	BOUREL HERAULT Martine		CHU ANGERS
Mme	BOUX DE CASSON Florence		CHU ANGERS
M.	CAILLAT Jean- François	DGA	CHU ANGERS
Mme	CARTRON Lydie	Cadre de santé	CHU ANGERS
Mme	CLERC Marie- Anne	Pharmacien coordonnateur	CHU ANGERS
Mme le Dr	COUTIN Anne- Sophie	Médecin coordinateur	RESEAU PERINATALITE PAYS DE LA LOIRE
M.	DECROIX Germain	Responsable communication	10 cours du Triangle de l'Arche
Mme	DELAMARE Florence		CH CHOLET
M. le Pr.	DUBE Laurent	PH	CHU ANGERS
Mme	DUFAY Edith	Pharmacien	CH LUNEVILLE
Mme	FALCHIER Françoise	Cadre de santé	CHU ANGERS
Mme le	GATECEL Claire	Gestionnaire de risques,	CH BEZIERS

Dr		réanimateur	
M. le Pr.	GRANRY Jean-Claude	Coordonnateur, PU-PH	CHU ANGERS
Mme	JEGOU		
Mme	JOUEN		
Mme	LE GUERN Anne-Laure	Ingénieur Qualité	CHU ANGERS
Mme	LECLANCHE-JOFFRION Evelyne	Ingénieur Prévention RC Médicale	AXA ENTREPRISES
M.	LENFANT Bernard	Directeur	CHU ANGERS
Mme	LUSSON Nathalie	Ingénieur pédagogique Université	Université d'Angers
Mme le Dr	MOLL Marie-Christine	PH	CHU ANGERS
M. le Dr	MULTON Olivier		CHU NANTES
Mme	PAULMIER Brigitte	Pharmacien	CH SAUMUR
Mme	PAVIOT-JOUEN Alice	Capitaine de 1ère classe	ENSM LE HAVRE
Mme	RENIER Anita	Chargée de communication	CHU ANGERS
M.	RICHOMME Xavier		GENERALE DE SANTE
Mme	ROUGE MAILLARD Clotilde	MCU-PH	CHU ANGERS
Mme	ROUILLARD Cécile	Directrice	CHU ANGERS
Dr	ROUSSEL Patrice	Médecin Gestionnaire de risques	34 rue La Fontaine
M. le Pr.	SENTILHES Loïc		CHU ANGERS
M. le Dr	TOURRES JT		POLYCLINIQUE DE L'ATLANTIQUE
Mme	URBAN Martine	Pharmacien	CHU ANGERS
M. le Pr.	URBAN Thierry	Coordonnateur du 3C PU-PH	CHU ANGERS
Mme	VAILLANT Carole	Ingénieur Biomédical	CHU ANGERS
M. le Pr.	ZAHAR Jean Ralf		CHU ANGERS

ANNEXE 4 : Aspects financiers au 1^{er} septembre 2016

Inscription au Mastère Spécialisé « gestion des risques en milieu de soins »

- Formation prise en charge par l'employeur : 12 000 euros
- Candidat en autofinancement : 9 000 euros

Inscription au DU « gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissement de santé »

- Formation prise en charge par l'employeur : 2 000 euros
- Candidat en autofinancement : 1 500 euros